

Valence : fait divers ou drame social ?

Le 28 janvier au matin un homme abat une salariée dans les locaux de Pôle emploi ainsi que son ex DRH dans les locaux de son ancienne entreprise.

La Cgt ne peut que condamner ces actes violents et nous nous sentons pleinement solidaires avec les salariées victimes de ces attaques ainsi qu'avec les salariés de Pôle Emploi.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles et proches endeuillées.

Néanmoins, il ne nous est pas possible d'ignorer le contexte dans lequel les faits surviennent.

C'est un drame social. Un drame du travail. Il se joue à Pôle emploi et en entreprise. Ce drame révèle les tensions exacerbées par la crise sanitaire autour de l'emploi, de son absence, de sa rareté, de sa perte et de ses conséquences.

La CGT n'a de cesse de dénoncer le sort qui est fait aux plus pauvres. Au sein des organismes sociaux, les salariés sont en première ligne face à la détresse des usagers. Détresse face au chômage, à la précarité, à la maladie mais également face à la machine « administrative ». A la difficulté d'avoir de « vraies personnes » en face de soi, à l'injonction de recourir au téléphone, ou à internet, même si on n'a pas d'argent pour une connexion ou que l'on ne parle pas français...

Cette situation est la résultante de choix de directions pour qui le chiffre prévaut sur l'humain, la réduction des emplois dans nos organismes sur l'exercice de nos missions.

De difficile, la situation devient explosive dans une période anxiogène s'il en est, où il faut vivre, parfois seul, dans une liberté restreinte face à des perspectives incertaines voire inexistantes.

La crise sanitaire a encore creusé les inégalités sociales déjà croissantes. Moins de travail pour les intérimaires, les CDD, les saisonniers, qui constituent la grande cohorte des travailleurs pauvres. Le marché du travail se tend, le chômage est reparti à la hausse (+ 0,9 % en novembre). La demande excède l'offre et là encore l'accès à l'emploi se complexifie pour les plus et les moins jeunes, les plus ou moins valides.

Les droits des chômeurs s'amenuisent mais qu'à cela ne tienne, les négociations autour de la convention assurance chômage vont reprendre...

Avant la pandémie de la Covid 19 environ 8 % de la population présentait des troubles psychiques et psychologiques. Aujourd'hui ce pourrait être jusqu'à 40 %. Selon Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, le confinement serait, au plan mental, « une immense agression ».

Notre pays fait face à une crise sanitaire, sociale, économique conduite de manière erratique par un gouvernement dans lequel plus personne, et surtout les plus pauvres, n'a confiance.

Dans ces temps incertains, la Fédération Nationale Cgt des Personnels des Organismes Sociaux et sa Cofict revendiquent plus que jamais une Sécurité sociale à 100 % permettant à chacun d'affronter sereinement les aléas de l'existence.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 posait les fondements de la Sécurité sociale :

Protéger les travailleurs et leurs familles contre les aléas de la vie.

Le principe : Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.